

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNES  
—Suite.CHEMIN DE FER DE L'OUEST ET DE  
LIVERPOOL—Suite.

M. J. A. Currie—Suite.

ticuliers—1969; pour accaparer pouvoirs d'eau—1970; la cabale de couloirs—1970; Ontario déjà victime—1970; précédent dangereux établi par députés de Québec eux-mêmes—1970; charte de spéculation—1970; Québec et les houillères—1971; importance des pouvoirs d'eau—1971; pouvoir d'invasion des municipalités—1971; les municipalités asservies d'Hamilton et de Brantford—1972; veut sauver Québec de ces humiliations—1972; avec article biffé, bill passera tout seul—1972.

M. Rivet—Proteste contre insulte gratuite aux députés de Québec—1972; étudient les projets de loi suivant leurs mérites—1973; raisons pour lesquelles a appuyé le bill—1973; insinuations perfides de M. Currie—1973; articles en particulier qui sont clairement du domaine fédéral—1974.

M. E. A. Lancaster—La loi des chemins de fer donne les pouvoirs demandés dans cette charte qui sont du domaine général—1974; la preuve d'intérêt général incombe aux promoteurs—1974.

M. Monk—M. Currie n'a pas dit que les députés de Québec étaient des cabaleurs de couloirs—1976; mérite la reconnaissance de Québec pour défendre les droits de la province—1976; s'il a péché 42 fois, M. Girard a partagé la faute—1977; l'intérêt général et la Cie du c. de f. de l'île de Montréal—1977; pas de preuve d'intérêt général—1977; l'expropriation des chutes d'eau—1977.

Heure des bills d'intérêt privé expirée—1977.

Reprise—2172.

Article 2—472.

M. Sharpe—Question de réglementation de tarif pas suffisante pour faire passer cette compagnie sous contrôle fédéral—2173; étonné de voir députés de Québec en faveur de ce projet—2173; devrait être renvoyé aux juristes pour décider si province a pouvoir d'accorder priviléges demandés—2194; si oui, charte fédérale devrait être refusée—2174.

M. E. Roy—Partisan des droits provinciaux—2174; mais pouvoirs demandés sont d'attribution fédérale—2174; pouvoirs qui sont pour l'avantage du Canada—2175; Québec et Ottawa ont juridiction—2175.

M. Girard—Ajoute chemin de fer Québec à Montmorency comme chemin de fer avec lequel ligne pourra fusionner—2175.

Hon. Graham—Pas d'objection—2176.

M. W. B. Nantel—Propose amendement pour que connaissances sur ligne soient imprimées dans les deux langues—2176.

M. l'Orateur-suppléant—Amendement devrait être précédé d'avis—2176.

M. J. Girard—Consent à l'amendement—2176.

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNES  
—Suite.CHEMIN DE FER DE L'OUEST ET DE  
LIVERPOOL—Suite.

M. l'Orateur-Suppléant—Insiste sur nécessité d'avis—2177.

Remise—2177.

Reprise—2248.

M. Nantel—Présente amendement pour connaissances en français—2248; adopté—2248.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—2248.

Sanctionné—7432.

CHEMIN DE FER PRINCE-ALBERT ET  
HUDSON BAY.

M. Neely—Dépose bill n° 62 concernant The Prince Albert and Hudson Bay Ry Co.—1178.

1re lecture—1178.

2e lecture—1443.

En comité général—2673.

M. Lennox—Inconvénient multiplicité des lignes—2673; si le Gouvernement doit construire chemin de fer baie d'Hudson, il ne faut pas encourager entreprises rivales—2673.

Hon. Graham—Concurrence amène bon marché—2674; opinion Armstrong—2674; Fort-Churchill et Fort-Nelson—2674; ce chemin de fer partira de Prince-Albert—2675; celui du gouvernement partira de la Pas—2675; il n'y aura pas affluence de lignes, de ce côté—2675; on a demandé au gouvernement de prendre Prince-Albert comme point de départ—2676; s'il ne le fait pas, cette ligne peut être une compensation—2676.

M. T. Chisholm—Lettre Green—2677; absurde de vouloir obliger cultivateurs de Prince-Albert à envoyer grains à la Baie d'Hudson par le Pas—2678; passage encore peu connu, absurde d'imposer tracés—2678; abondance de chartes pas dangereux—2678; navigabilité rivière Nelson—2678; Prince-Albert est pour baie d'Hudson ce que Winnipeg est pour lac Supérieur—2678; baie d'Hudson navigable autant de jours que lac Supérieur—2679.

M. W. H. Sharpe—Demande si Gouvernement, au cas où il construira, devra indemniser détenteurs de chartes—2680.

Hon. Graham—Gouvernement ne contracte aucun engagement—2680; si voulait se servir des travaux d'une compagnie devrait l'indemniser—2680.

M. Blain—Gouvernement devrait s'enquérir des responsabilités des entrepreneurs—2680.

M. Neely—Promoteurs entendent construire immédiatement ce c. de f. au moins en partie—2680; nécessités de colonisation—2681; assistance assurée du gouvernement provincial—2681.

M. G. Gordon—La population du Canada ne s'occupe pas si les lignes sont parallèles pourvu qu'elle ait les c. de f. qu'il lui faut—2681.

Remise—2683.

Sanctionné—7432.